U d'/of OTTAWA
39003001234854

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/quelqueslettresr00magn

OCT 22 1971

Univ rs tas

QUELQUES LETTRES

RELATIVES A

L'HISTOIRE DE LA FRONDE

EN PÉRIGORD

PUBLIÉES

Par ALFRED MAGNE.

PERIGUEUX

IMPRIMERIE DUPONT ET Cie, RUES TAILLEFER ET AUBERGERIE.

—

1876

Universitas
BIBLIOTHECA

QUELQUES LETTRES

RELATIVES A

L'HISTOIRE DE LA FRONDE

EN PÉRIGORD

1652

LETTRES INÉDITES D'ILLUSTRES PERSONNAGES DE CE TEMPS :

le marquis de Plessis-Bellière, le comte d'Harcourt, le duc de Montausier, Armand d'Aydie, comte de Ribérac ; d'Esparbès de Lussan, chevalier d'Aubeterre : le comte de Maure, le duc de Saint-Simon, le lieutenant-général Balthazar ; Armand de Bourbon, prince de Conti ; le cardinal Mazarin, le duc de Villeroy, Talleyrand, prince de Chalais : le duc de Candalle, etc., etc.

Mon cher Président (*),

Quand on aime le pays où l'on est né, tout vous intéresse, le passé comme le présent, plus encore peut-être le passé, car on y trouve des souvenirs qui vous rappellent sa grandeur, on s'émeut des passions qui entraînaient nos pères, de leur dévouement à la contrée natale, on est frappé de leur énergie pour le bien, toutes choses qui vous attirent, vous font vivre d'une vie idéale où l'imagination, la maîtresse de notre intelligence, joue le principal rôle. Quel est le roman qui offre un intérêt égal? Au lieu de la fiction, on a la

---

(*) M. le docteur Galy, président de la Société historique et archéologique du Périgord.

réalité avec ses drames, ses faiblesses et ses grandeurs; l'émotion qui vous suit dans ces études historiques, si pleine d'attraits, est douce; elle vous laisse sans regret et l'esprit goûte un plaisir qui lui est profitable.

Aussi, lorsque le hasard met entre vos mains des documents nouveaux, relatifs à une des époques de l'histoire locale, on est heureux, en les publiant, d'ajouter sa pierre au monument que notre patriotisme construit chaque jour.

Parmi les hommes remarquables qui ont un nom dans l'histoire de France, le Périgord a fourni un contingent que pourraient lui envier les autres provinces. Et pour ne citer que les principaux, comme les Talleyrand, les Bourdeille, les Caumont La Force, les Biron, les Montaigne, les Fénelon, les Bugeaud, n'avons-nous pas le droit d'être fiers de ces illustrations? Le Périgord a eu de brillantes époques. Au XVIe et au XVIIe siècle sa vie a été mouvementée; il a pris part à nos guerres intérieures, et ses habitants ont fait souvent preuve d'héroïsme et d'abnégation. Une histoire de nos contrées est encore à faire; les éléments ne manquent pas. Que de choses intéressantes à dire ou plutôt à révéler! Car combien peu d'entre nous connaissent les faits et les hommes qui ont marqué dans les temps passés. Ce travail devra tenter, un jour, un esprit distingué que ne rebuteront ni les difficultés ni les longueurs de l'entreprise.

Les lettres que je vous envoie ne sont pas d'un intérêt exceptionnel. Elles constatent des événements connus, mais elles leur donnent des dates sûres; elles précisent certaines actions, comme le combat important de Montanceix; elles nous montrent que Mazarin portait une attention toute particulière aux choses qui se passaient en Périgord; elles font revivre des noms oubliés; elles sont, en somme, intéressantes, puisqu'elles touchent à l'histoire de notre pays, de ce pays aimé de ses habitants, aimé des étrangers qui y passent et qui y restent, séduits par le charme incomparable de la nature et par l'accueil qui leur est réservé.

Le Périgord est, en effet, une contrée charmante. Jamais épithète ne m'a semblé plus justement appliquée. Nous n'y

trouvons pas ces spectacles grandioses auxquels on assiste, l'âme émue, en Suisse, sur les bords du Rhin, en Saxe. Point de rochers amoncelés ou de fleuves immenses, point de lacs poétiques, dont les profondeurs se perdent derrière des montagnes aux sommets éternellement couverts de neige. Tout est petit, restreint, mais rien n'est plat; l'œil se repose sur des vallées étroites qu'arrosent des rivières sinueuses bordées de prairies; puis des noyers semés sur les terres labourées, des peupliers le long de l'eau coupent la plaine par tranche verte et conduisent doucement le regard jusqu'aux coteaux où la vigne et le chêne s'entremêlent et cachent à peine la teinte ocreuse du terrain, dont les tons heurtés contrastent avec les molles couleurs du paysage.

Quelques châteaux du xve siècle semblent comme dépaysés dans ce milieu ensoleillé, où la nature s'habille de fleurs pour s'étendre dans un immense lit de verdure, où tout est vie et chaleur. Une villa italienne, à mi-côte, serait bien mieux à sa place dans ce jardin découpé. C'est le midi, sans la sécheresse, c'est un midi moite, doux, qui se donne le luxe des grands arbres et de la fraîcheur. Je n'oublie pas, cependant, que derrière ces campagnes si riantes il y a des parties sévères : d'antiques manoirs se dressent sur des mamelons couverts de chênes; les montagnes ondulent au loin, sans cours d'eau qui les séparent et se confondent avec un sombre horizon. L'aspect est triste : c'est le *Périgord noir*, c'est la dernière image de la féodalité. Faut-il ajouter que la terre y est prodigue de ses produits? Blaise de Montluc dit dans ses *Commentaires* : « J'ay été lieutenant du roy en » ce païs; j'ay fort couru le monde, mais je croy qu'il n'y a » rien qui esgalle ce païs, soit en richesses, commodités et » vivre. »

Mais je me surprends, mon cher Président, à décrire une contrée que vous connaissez mieux que moi.

Ne trouvez-vous pas que cet ensemble du pays périgourdin, où rien n'est grand, mais où tout est agréable et séduisant, nous donne bien l'image des qualités moyennes de notre race, si race il y a? Nous avons dans notre caractère périgourdin de ces choses mélangées dont le contraste ne nuit pas à l'har-

monie. Spirituels, vifs, légers et capables à l'occasion d'occupations sérieuses; paresseux et vaillants, hospitaliers et légèrement frondeurs, esprits ouverts, curieux, ennemis de la tradition, allant parfois chercher la lune au fond des puits, sans nous enquérir si la science moderne n'a pas inventé de meilleurs moyens d'observation ; tels nous sommes aujourd'hui, tels nous étions jadis.

Nos pères valaient peut-être mieux. Je ne suis pas, cependant, de ceux qui médisent du temps présent, et je dirais volontiers comme Voltaire :

« Moi, je rends grâce à la nature sage,
« Qui pour mon bien m'a fait naître à cet âge. »

Constatons, toutefois, que la politique n'était pas venue diviser les citoyens : *Fortitudo mea civium fides* est la devise des armoiries de Périgueux. L'unité des familles faisait l'unité de l'État. On croyait à quelque chose, on respectait le principe du gouvernement, on ne le discutait pas : on aimait le roy. Il est vrai qu'il n'y avait pas de journaux, critiquant tout, se moquant de tout, prêchant les plus mauvaises doctrines jusque dans le plus petit village. Vous appreniez, au contraire, à aimer et à respecter ce que le père, le grand-père, les aïeux avaient aimé et respecté, et cela dans toutes les classes de la société. Le Périgord et Périgueux en particulier ont été, sous l'ancien régime, constamment fidèles à la cause royale. Pendant les guerres de religion, à l'époque de la Ligue, plus tard, après 1589, lorsqu'Henri IV luttait de ville en ville pour conquérir son trône, avec cette persévérance et cette habileté dont témoignent d'une manière si saisissante les *Mémoires* de son *compagnon* Sully, notre contrée s'est toujours rangée du côté du roi. Pendant la Fronde, la cause des Princes n'eut aucun succès chez nous. Les hasards de la guerre imposaient parfois leur domination ; mais, aussitôt que ce joug détestable pouvait être secoué, les Périgourdins s'empressaient de revenir au gouvernement traditionnel qui

représentait alors la patrie. Nous connaissons l'histoire de Chanlost.

Le marquis de Chanlost était encore en 1653 gouverneur de Périgueux pour le compte du prince de Condé. La vieille cité supportait avec peine ce régime oppresseur, qui n'était après tout qu'une tentative de retour vers la féodalité, un essai de fédération devant amener l'affaiblissement de l'autorité royale par la création d'une infinité de petits royaumes qui, sous le nom de gouvernements de province, se seraient peu à peu séparés du lien central et auraient détruit ce beau pays de France, grand par l'unité, perdu à tout jamais par la division. Les habitants complotèrent de renverser Chanlost. Des difficultés qu'il avait avec Bodin, procureur du roi au présidial de Périgueux, furent le signal de la révolte. Bodin, aidé de quelques amis, le tua d'un coup de mousqueton, puis les conjurés se répandirent dans la ville aux cris de : Liberté! Vive le roi! et rendirent ainsi à la cause royale une place qui n'était pas sans importance. C'est à cause de cet acte de patriotique audace que nous possédons une rue portant le nom de Bodin.

Cet esprit royaliste s'est perpétué jusqu'au règne de Louis-Philippe. Je me rappelle les histoires que, dans ma jeunesse, mon grand-père me racontait le soir, au coin de la cheminée, sur la Révolution. Mes yeux se suspendaient à ses lèvres ; j'étais tout tremblant au récit des horreurs de cette cruelle époque; et, quand il avait fini de parler, son regard cherchait tristement sur les murs le portrait de Mme la duchesse d'Angoulême ou celui de Louis XVIII jurant fidélité à la Charte, deux bonnes vieilles gravures, couvertes de poussière, entourées d'un cadre de sapin et accrochées sur un papier aussi gris et terni qu'elles. Puis mon grand-père essuyait furtivement une larme.

Quelle transformation s'est faite depuis dans nos mœurs et nos opinions? tout a été bouleversé. Nos révolutions successives ont porté le trouble dans nos esprits et il n'y a plus de discipline dans la nation. Nous naviguons en pleine démocratie, ballottés des vents, cherchant un port, à peine rassurés sur le présent, craignant le lendemain; et, si parfois les

brouillards se dissipent, nous pouvons entrevoir la solution dans l'établissement d'un pouvoir assez fort et assez populaire pour maintenir cette démocratie, dont il sera le délégué, dans les limites qui rassurent les intérêts généraux de la société.

Et encore cette solution n'est-elle pas un rêve? Les idées subversives sont tellement répandues dans les classes inférieures, que l'on peut, sans être pessimiste, prévoir les plus tristes événements. Le peuple ne recherche plus comme autrefois l'égalité des droits. Mais dominé par de mauvais sentiments, rongé par l'envie, il aspire à l'égalité des jouissances : on l'excite aujourd'hui contre tout ce qui est grand, noble, élevé : la poussée pour la destruction est générale. Qui peut y mettre obstacle ?

Vous dirai-je toute ma pensée? La *grande* révolution française, comme l'appellent les fanatiques, est la grande coupable. Elle a été le triomphe du crime et le règne des scélérats. Elle a anéanti tous les principes. Elle a détruit, elle n'a rien créé. Ce qu'elle a pu produire de bien serait arrivé naturellement, sans secousse, par le seul fait du mouvement incessant qui pousse l'esprit humain vers le progrès. A quel homme instruit fera-t-on croire que les avantages dont nous profitons datent de cette époque, et qu'avant 89 nos aïeux étaient des gens sans cœur, sans humanité, sans savoir, sans génie, immobiles dans leurs idées, leurs croyances, leurs préjugés et leurs priviléges?

Décidément mon esprit, comme la folle du logis, se mêle de choses et d'autres qui n'ont que faire en ce bel écrit, et oublie trop certaines lettres pour lesquelles je me suis permis de prendre la plume. Aussi je reviens à la hâte, comme le disait Alfred de Musset, « à mon vieux cabinet d'étude. » Puisque votre sentiment est qu'elles pourront intéresser les lecteurs du *Bulletin historique et archéologique*, je vous les livre.

Je ne saisirai pas cette occasion pour vous raconter l'histoire de la Fronde, à laquelle se rapportent les lettres écrites en 1652. Je ne saurais vous ennuyer à ce point. Il suffira de rappeler, pour expliquer les signatures, que le comte

d'Harcourt, ce cadet de Lorraine, plus connu par la célèbre gravure d'Antoine Masson, qui le représente (*) avec une perle à l'oreille, que par ses exploits, quoiqu'il ne fût pas sans valeur, commandait en chef les troupes du roi; qu'il avait sous ses ordres MM. de Montausier et du Plessis-Bellière, lieutenants-généraux, lesquels étaient les supérieurs de M. de Folleville, maréchal de camp. Le marquis de Montausier, dont il est ici question, est le futur duc de Montausier, mari de l'*adorable* Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet. Vers la fin de la guerre, d'Harcourt fut remplacé par le duc de Candalle.

C'est à M. de Folleville, guerroyant en Périgord et véritablement chef des troupes en cette province, que les lettres sont écrites. Elles avaient été conservées en Normandie, dans un vieux château, et elles allaient être détruites lorsque le hasard les a mises en ma possession.

L'armée des Princes était commandée par le comte de Marsin, général en chef, et nous voyons sous ses ordres un officier d'aventure, ardent et courageux, dont le Périgord a gardé le souvenir, le colonel Balthazar. Ce Balthazar est un type curieux, comme il en paraît quelquefois à ces époques de guerres civiles. Il gouverne Bergerac, prend et reprend des bourgs, des châteaux, des villes, tient la campagne, devient la terreur des paysans, est vainqueur des troupes royales. Il avait auparavant servi, dans plusieurs expéditions, sous les ordres du maréchal de Schomberg et du duc de Mercœur; mais n'ayant pas été récompensé par la cour suivant ses mérites et son dévouement, il en eut un vif ressentiment et se jeta, au début de la Fronde, dans le parti des Princes. Une relation manuscrite raconte que Balthazar est si puissant et cruel que tout le monde le craint, « qu'il n'a aucune religion de » bonne, qu'il est magicien, qu'il ne parle jamais familière- » ment à personne, mais qu'il parle toujours de tuer et de » pendre. »

(*) D'après Mignard.

Vous dirai-je que Balthazar a laissé des *Mémoires* curieux sur cette guerre ; qu'ils ont été publiés à Cologne en 1694, sous ce titre : *Histoire de la guerre de Guienne, commencée sur la fin du mois de septembre 1651 et continuée jusqu'à l'année 1653*, un vol. in-12. — Que les *Pieces fugitives* de Ménard en renferment des extraits, mais défigurés. Vous savez tout cela, et j'ajouterai qu'un Périgourdin patriote doit avoir cet ouvrage dans sa bibliothèque.

Parmi les nombreux combats livrés à cette époque, celui de Montanceix, presque une bataille, fut pour Balthazar l'occasion de montrer une véritable valeur militaire. Le château de Montanceix appartenait à François Joumart d'Argence, seigneur de Montanceix. Balthazar, qui assiégeait Grignols, fit dire à Argence qu'il irait l'assiéger après Grignols, à moins qu'il ne voulût accepter la neutralité. Celui-ci, qui attendait les troupes du roi, fit une réponse évasive. Elles arrivèrent, en effet, quelques jours après, commandées par Montausier et Folleville, à la tête de treize cents chevaux et quinze cents fantassins.

Balthazar, apprenant ce mouvement, se rendit de son côté à Montanceix ; il arriva le premier et put s'emparer du gué et du moulin où le secours attendu d'Argence devait entrer. Il amenait avec lui mille chevaux et environ trois cents fantassins. Au début de la journée, Balthazar fit passer la rivière à six de ses escadrons qui s'avancèrent dans la prairie au-devant des troupes du roi. Montausier les chargea avec vigueur et les poussa en désordre dans la rivière et jusque dans leurs quartiers; mais il fut grièvement blessé. L'épouvante se mit dans ses troupes. Alors Balthazar reprit l'offensive, passa de nouveau la rivière, et se précipita en même temps et sur la cavalerie et sur l'infanterie royales. Folleville fit des prodiges de vigueur ; mais sa déroute fut complète : plus de cinq cents cavaliers de son côté furent tués ou blessés ; Folleville s'enfuit avec une cinquantaine de chevaux, ralliant sur sa route les fuyards. C'était une entière défaite (17 juin 1652), qui devait donner un nouveau relief à la puissance des Princes dans la province de Guyenne et leur assurait momentanément la possession du Périgord. Argence,

en face de ce désastre, implora les vainqueurs ; « mais les « ennemis firent venir du canon de Périgueux et l'obligè- « rent à se rendre à discrétion (1). »

Il n'y a plus aujourd'hui à Montanceix de bataille semblable. Les paisibles habitants de ce bourg pittoresque ne sont pas troublés par le bruit du canon. Seuls le moulin et la chute d'eau continuent, comme par le passé, leur bruissement au pied du vieux château, qui regarde avec dédain une maison néo-grecque qu'on lui a donnée pour compagne. Le même soleil que celui qui éclairait la victoire de Balthazar embellit de mille couleurs ce paysage si verdoyant, et la nature, toujours la même dans son renouveau éternel, ne conserve aucune trace des sanglantes tragédies humaines.

A l'occasion de cette défaite, le cardinal Mazarin écrivit la lettre datée de Saint-Denis, le 16 juillet 1652. Les mots : *Le Card. Mazarini* sont de la main de Mazarin. Elle est écrite par un secrétaire, en caractères fermes et nets, mieux que ne font nos expéditionnaires d'aujourd'hui. Deux cachets, larges comme une pièce de cinquante centimes, en cire rouge, aux armes du cardinal (2), existent encore avec des débris de cordon de soie sur lequel on scellait la lettre ; l'écu est seul, sans couronne ni supports, timbré seulement du chapeau de cardinal avec la cordelière descendant de chaque côté.

On reconnaît dans cette lettre l'esprit politique de Mazarin. Au lieu de reprocher au général de n'avoir pas pris des mesures suffisantes pour assurer le succès, il n'attribue ce malheur qu'à l'incertitude des événements de la guerre, et il espère que Folleville s'appliquera de bonne sorte à le réparer. Quelle valeur avait à cette époque une semblable lettre adressée à un officier de second rang ! Mazarin était premier ministre, tout puissant ; la Fronde touchait à sa fin ; Condé était battu par Turenne (2 juillet) au faubourg Saint-Antoine, la cause royale triomphait dans le Nord ; Paris allait ouvrir ses portes

---

(1) *Histoire de la guerre de Guyenne.*

(2) D'azur, au faisceau d'armes d'or, armé, fiché et lié d'argent, à la fasce-devise de gueules, chargée de trois étoiles d'or et brochante sur le tout.

au roi, et le cardinal, auteur glorieux de ces résultats dus à son génie, n'oubliait rien ; il songeait qu'en Périgord on se battait encore, et il envoie un mot de sympathie pour relever un courage malheureux ! Nous avons vu dernièrement, à l'occasion des tristes événements de la guerre, les hommes du pouvoir agir tout autrement, en destituant des généraux dont les revers, amenés par bien des causes indépendantes de leur volonté, avaient surpris leur patriotisme.

En terminant, permettez-moi d'appeler votre attention sur la lettre signée Armand de Bourbon et datée de Bourdeaux ce 7e de juin. Elle est écrite en entier de la main du prince de Conti, pour réclamer la personne de M. de Chastelux, fait prisonnier par Folleville au combat de Montguion. Les caractères des lettres sont longs, minces, semblables à des jambes d'araignée, très lisibles, assez fermes, quoique empreints parfois d'une certaine hésitation, anguleux, aristocratiques de forme. Si l'on peut connaître les facultés morales et intellectuelles d'un homme par son écriture, comme le prétend l'abbé Michon, celle-ci donne assez l'idée de ce que pouvait être ce prince de Conti, intelligent, spirituel, aventureux, fastueux et indécis, hautain, vindicatif et dissimulé, élevé d'abord pour être d'église, puis jaloux de la gloire de son frère, le grand Condé, prenant l'épée pour essayer de marcher sur ses traces, dominé par les femmes, entr'autres par sa sœur la duchesse de Longueville, enfin désordonné dans sa vie privée. Plus tard, marié à une des nièces de Mazarin, il devient dévot et méticuleux, avare, réglant sa maison, arrêtant par semaine les heures d'offices religieux pour lui et ses gens, et meurt, usé avant l'âge, tout absorbé par les pratiques de la religion, où il cherchait des consolations pour ses souffrances morales et physiques. Il fut le père d'un fils remarquablement doué ; ce dernier sut s'attirer l'affection du vieux Condé, qui ne voyait pas sans émotion revivre en son neveu les talents qui furent l'honneur de sa jeunesse. Mais Louis XIV prit ombrage de ces brillantes qualités et le tint constamment en dehors des affaires politiques et militaires.

Ces princes de Condé et de Conti, malgré des fautes que

l'on doit imputer plutôt au temps où ils vivaient qu'à eux-mêmes, ont apporté leur contingent à la grandeur de la France. Ils faisaient partie de cette réunion d'hommes supérieurs qui, dans tous les genres, brillèrent au XVIIe siècle d'un si vif éclat. A l'époque qui nous occupe, Mazarin continuait la politique traditionnelle et vraiment française de Henri IV et de Richelieu, Corneille et Pascal créaient leurs œuvres immortelles, Condé et Turenne faisaient à la gloire militaire une part jusqu'alors inconnue. Ces personnages, et tant d'autres dont les noms remplissent toute la première moitié du siècle, précèdent une génération nouvelle, qui s'élève sous leurs yeux, s'inspire de ces grands exemples, pour apporter à son tour au règne de Louis XIV une splendeur sans pareille. La littérature, l'éloquence, les beaux arts, la diplomatie, l'armée, la marine, l'administration du pays trouveront pour interprètes et pour chefs des hommes qui atteindront les dernières limites du beau et du grand ; le commerce et l'industrie, en pleine prospérité, rivaliseront bientôt pour témoigner au loin de la richesse et de la force du pays que sa politique extérieure et ses œuvres intellectuelles vont rendre si prépondérant en Europe. A l'intérieur, les idées modernes s'emparent de l'esprit public, le vieux monde se transforme, les mœurs s'adoucissent ; partout on travaille, partout on organise, et l'on marche à pas de géants vers cette unité française, qui sera enfin constituée ! c'est la grande page de notre histoire !

Mais je m'arrête, mon cher Président, car ma lettre me semble déjà bien longue, et il ne me reste plus qu'à vous envoyer la nouvelle assurance de ma vieille amitié.

Alfred Magne.

A Monsieur de Folleuille. (1)

Monsieur,

Estant fort en peine de sçavoir ou vous estes auec vos trouppes je vous suplie tres humblement de me le mander le plus dilligemment que vous pourrez et de me faire sçavoir aussy en quelle posture sont les ennemis. Il est de la dernière importance de conseruer si peu qu'il y a de fourrages a portée de Xaintes, cest pourquoy je vous supplie de ne les faire pas manger a vos trouppes, et de faire en sorte que celles des ennemis ne les mangent pas non plus, ce qu'il y a affaire a cela, cest de ne les pas acculer dans ce quanton la, je serois bien aise que vous pussiez mettre vos trouppes en seureté et que vous prissiez la peine de venir icy affin que nous pussions conferer ensemble de toutes choses, agissez s'il vous plaist dans toutes celles que je vous mande avec vostre prudence accoustumée et me faictes la faueur de croire que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle serviteur.

PLESSIS BELLIERE. (2)

A Angoulesme le 18e feb. 1652.

---

(1) Le chevalier de Folleville, officier de talent qui fit avec distinction la guerre de Guyenne contre les Princes. Aide de camp au siége de Renti, en 1638, puis sergent de bataille, en 1618, devant Furnes, il devenait, en 1620, maréchal de camp et lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Verlys. Folleville meurt, d'après la *Gazette*, en 1693, colonel du régiment de Flandre, après avoir servi, en 1651, en qualité de lieutenant général, dans l'armée qui fut envoyée sur les côtes de Naples.

(2) Jacques de Rougé, marquis du Plessis-Bellière, premier capitaine, en 1647, au régiment de Brézé, gouverneur d'Armentières et plus tard de la Bassée; il commande la seconde ligne de l'aile gauche à la bataille de Lens. Il servit en Guyenne sous les ordres du comte d'Harcourt et se fit remarquer à la levée du siége de Cognac, puis à la prise de la tour St-Nicolas de La Rochelle. Il dirige les travaux du siége de Saintes. Après la prise de Taillebourg, en mars 1652, il prend part au combat de Bleneau et fait la campagne de Catalogne, en 1653. Du Plessis commandait l'armée de Naples, en 1651, lorsqu'il fut tué, en novembre, près de Castellamare.

A Monsieur de Folleuille, maréchal de camp des armées du Roy.

A Angoulesme ce 18 feb. 1652.

Monsieur.

Auan que nous ayons apris par le bruict commun que vous soyez victorieux sur Mr. de Tarente (1) nous ne laissons d'aprehender les surprises ayant apris que quelques partys de Balthazard (2) sont en campagne et qui marchent de vre costé de quoy jay cru deuoir vous donner aduis affin que vos soyez sur vos gardes je vous prie de nos donner souuent de vos nouuelles et de croire que je suis, Monsieur, vostre tres humble et fidelle serviteur.

Plessis Belliere.

---

(1) Henri-Charles de La Trémoille, prince de Tarente, né en 1620 à Thouars, servit d'abord en Hollande sous le prince d'Orange et prit part ensuite à la guerre de la Fronde dans le parti des Princes. Arrêté et détenu à Amiens d'abord, puis en Poitou, il abjura le calvinisme, vers 1661, et mourut en France, en 1672.

(2) On ignore la date de la naissance et de la mort de Balthazar. Il était né en Allemagne, dans le Palatinat. Il entra au service de la France, en 1631, après la bataille de Nordlingen ; il était déjà mestre de camp d'un régiment de cavalerie et maréchal de camp en 1651. Il fit la campagne de Catalogne et servit la France avec distinction pendant vingt ans. On peut supposer qu'il est mort en Suisse, dans le canton de Berne, où il s'était retiré.

A Monsieur de Folleuille maréchal de camp commandant les troupes qui sont aux enuirons de Pons.

Monsieur,

La presente est pour vous supplier tres humblement de vous trouuer vendredy au soir vers le pas de Pladu auec deux cents cheuaux les quels vous logeres sur le bord du Né ou vous jugerez bon estre et leur ordonnerez d'enuoyer quelques partis vers Chalais et Parcou, cependant vous prendrez la peine de vous aduancer avec quelque excorte telle que vous jugeres nécessaire à Bouteuille ou je seray samedy au soir sans y manquer, nous nous entretiendrons la de toutes choses. Il sera bon que vous laissiez toutes vos trouppes a Pons, vous me ferez s'il vous plaist sçavoir si on y peut faire quelque pain de munition, s'il y est resté quelques bledz et si les moulins sont en estat, cependant je vous suplie tres humblem^t de croire que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle seruiteur,

PLESSIS BELLIERE.

A Angoulesme le 21e feburier 1652.

A M. de Folleuille.

Monsieur,

Je vous ay deja temoigné la joye que jauois du succez que vous auez remporté sur le prince de Tarente, dont je croy que les lettres vous auront esté rendues. Maintenant je me sers de l'occasion du seneschal de Pons pour vous dire que je luy ay accordé la

permission d'aller à Xaintes porter les lettres de M. de Miossans (1) ou d'y envoyer le fils du juge, vous vous informerez s'il vous plaist de leur probité pour en faire ce que vous jugerez a propos. Je me réjouis de la conqueste de Couac (2), et je souhaiterois bien que l'infanterie de Marsin (3) se fust mise en chemin pour vous donner nouuelle matière de gloire, je me remets pour le surplus a une autre lettre que je vous escriray aujourdhuy par une autre voye, cependant croyez je vous prie que je suis, Monsieur. vre tres affectionné seruiteur,

HARCOURT. (4)

A Bourdeilles (5) 21e fer 1652.

---

(1) César-Phébus d'Albret, comte de Miossans, dernier du nom, servit en premier lieu en Hollande, sous Maurice d'Orange. Maréchal de France, en 1653, sous le nom de maréchal d'Albret, il mourut en 1676.

(2) Cougnac (?)

(3) Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou de Marsin, originaire du pays de Liége. Colonel du régiment des chevau-légers Liégeois en 1612. Maréchal de camp et colonel de la cavalerie liégeoise en 1645. Lieutenant-général dans l'armée française en Catalogne. Capitaine-général de cette province en 1649 et 1651 et gouverneur de Stenay. Il quitte deux ans après le service de la France, est nommé capitaine et mestre de camp général aux Pays-Bas par le roi d'Espagne et meurt en 1673. Il avait épousé à Paris, le 28 mai 1651, Marie de Balsac, fille de Henri, marquis de Clermont-d'Entragues.

(4) Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, cadet de la maison de Lorraine-Elbeuf, grand écuyer de France, général de mérite, commande l'armée de Piémont contre les Espagnols, en 1639, et fait capituler Turin, en 1640. Il défit de nouveau les Espagnols en 1645 et devant Valenciennes en 1649, après avoir été repoussé de Lérida, en 1646. Il fut plus tard nommé gouverneur de l'Anjou et mourut en 1666.

(5) Bourdeilles, bourg et château situé dans la Dordogne, canton de Brantôme, arrondissement de Périgueux, autrefois diocèse et élection de Périgueux, intendance et parlement de Bordeaux.

A M. de Foleuille.

Monsieur.

Ayant promis au s^r^ de Sauigné a la considération de M. de Traci (1) qui m'en a prié et de la rançon que les ennemis l'ont forcé de payer pour sortir de prison, que je luy donnerois quelques uns des prisonniers que vous auez faits pour en tirer sa recompense, je vous prie de ne faire aucune eschange jusques a ce que nous ayons trouué moyen de satisfaire led^t^ s^r^ de Sauigné, c'est tout ce que je vous diray par cette occasion et que je suis toujours, Monsieur, vostre très affectionné seruiteur,

HARCOURT.

Au camp de Moncrabeau (2) le 28 mars.

Outre la considera^on^ de M. de Tracy je suis encore obligé de considérer led. s^r^ de Sauigné qui est à M^r^ de St Simon (3) ; jy joints aussy l'estime part^lre^ que je fais du s^r^ de Sauigné.

---

(1) Pierre de Pellevé, baron de Tracy, commissaire général dans l'armée d'Allemagne et maréchal de camp en 1647. Il fut rejoindre la duchesse de Longueville à Stenay, en 1650, après l'arrestation des Princes.

(2) Moncrabeau (Lot-et-Garonne).

(3) Claude de Rouvroy, duc de St-Simon, père de l'auteur des *Mémoires*, né le 16 août 1607. Gouverneur de Meulent le 27 mai 1630, et de Blaye le 27 décembre de la même année. Il commanda, en 1632, l'arrière-ban de toute la noblesse qui alla servir en Lorraine, chevalier du St-Esprit en 1633, pair de France en 1635, il fut mis à la tête de la cavalerie légère de l'armée de Guyenne, sous le prince de Condé, en 1638 et 1639, lieutenant-général en Guyenne, pendant la Fronde, sous le comte d'Harcourt, il mourut le 3 mai 1693. Le duc de Saint-Simon avait épousé, le 26 septembre 1631, Henriette de Budos, fille d'Antoine, marquis de Portes, et, le 16 octobre 1672, Charlotte de l'Aubépine, fille de François, marquis de Chateauneuf et d'Hauterive.

Jaques de Rouge du Plessis Belliere, marquis du Fay, etc., lieutenant-général des armées de Sa Majesté.

Il est ordonné aux compagnies franches des sieurs de Blenac, Coustrous, Nuaillé et Fonteiroux daller joindre le corps commandé par M. de Folleuille, et de faire tout ce qui leur ordonnera pour le service du roy, faict au camp de , le 27e avril 1652.

PLESSIS BELLIERE.

Par Monseigneur,

PICAULT.

D'Angoulesme, ce 27e may 1652.

Monsieur,

Je vous enuoye une lettre que jay receue de Mr le conte de Bessay, par laquelle vous aprandrès que les ennemis reprennent cœur en Perigort, ce qui me fait juger que vous y seriés plus necessaire qu'au lieu ou vous estes, sy vous ny aués point dennemis considerables. C'est pourquoy je vous prie sil ny en a point de passér au deca de la riuiere, de vous en retourner vers Bourdeille, ou en ces quartiers la, aueq le plus de diligence quil vous sera possible, car quand mesme il y aurait des ennemis aux enuirons de Libourne, et que lenuye leur prit de passer quand vous reuiendrai, cela ne pouroit estre que pour faire quelques courses qui ne nous sauroyent pas faire grand mal a comparaison des desordres quils nous feroyent en Perigort sy vous ne vous oposiès a leurs desseins, je vous suplie donc dy marcher tout le plustost

que vous pourés, et de croire que je suis, Monsieur, vre trés humble et tres obeissant seruiteur,

MONTAUSIER. (1)

Sy nos lettres de Paris estoyent ariuées je vous ferois part de nos nouuelles, mais lordinaire n'est pas encore venu.

A Monsieur de Folleuille mareschal de camp.

A Angme ce 2 may 1652.

Monsieur,

Je vous enuoye copie d'une letre que je viens de receuoir de Mr de Bessay sur laquelle il vous plaira prendre vos mesures por couper chemin sil se peut aux trois cent cheuaux arriuez a Perigueux ou por secourir le sr de Bessay en cas quil soit attaqué. On maporta hier au soir la voe du 19 auril auec deux ..... du commis a la contribution de Coignac montant ensemble a sept cens dix sept livres dix sos. Je ne scay pourquoy on vous les a donnez en quelle difficulté au papier ; la contribuon estant preferables a toutes ..... Je les rendray a qui vos ordonnerez en vous rendant la votre, je vous suplie de me fre scavoir de vos nouuelles le plus souvent que vos pourrez et je vous manderez des miennes, ce pendant je demeure, Monsieur, vre tres humble et obeissant ser,

MARIE.

Le roy estoit a Corbeil auec son armée le 25 auril.

---

(1) Charles de Ste-Maure, marquis puis duc de Montausier, né en Touraine en 1610. Maréchal de camp à l'âge de 28 ans, épousa, en 1645, Julie de Rambouillet, servit successivement en Italie et en Allemagne, fut gouverneur de l'Alsace, de la Saintonge, puis de la Normandie, nommé enfin, en 1668, par Louis XIV, gouverneur du Dauphin, il mourut en 1690.

A Monsieur de Folleuille mareschal des camps et armées du roy.

Monsieur,

Je vous escriuis hier et vous enuoyé un ordre pour que le regiment d'Albret vous aille joindre, mais de crainte que ma lettre ne vous aye pas esté rendue, je vous faicts de rechef cellecy pour vous suplier très humblement de vouloir faire ce qui se pourra pour repousser les ennemis et les empescher de faire aucuns progrez sans neantmoins vous engager que bien a propos, ce que j'espere que vous ferez auec la prudence qui vous est ordinaire. Jay mandé a Monsieur de Montausier d'assembler les communes du pays ou vous estes pour vous assister a en faire retirer les ennemis et tascher de donner secours a monsieur de Bessay, ce que je ne crois pas qui se puisse faire, laffaire devant estre faicte ou faillie devant que lon puisse luy donner aucun secours. Jay donné ordre aussy au regiment darmagnac de vous aller joindre en toute diligence et je ne doute pas quil ne soit en marche pour cela, quand vous jugerez que vous vous pourrez passer du regiment d'Albret, je vous suplie tres humblement de me le renuoyer icy suiuant l'ordre que je leur en auois donné pour remplacer les gendarmes de M. le comte Dharcourt que je luy renuoye auec la comp^e de M. Dauxmesnil du régiment de la Villette, jespere que vous me ferez bien ce plaisir et celuy de me croire, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle seruiteur.

PLESSIS BELLIERE.

A Marennes le 6e may 1652.

A Monsieur de Folleuille mareschal des camps et armées du roy.

De Bourdeille, ce 15 may au point du jour.

Monsieur,

A mon retour hier en ce lieu je treuuay deux hommes que jauay enuoyé tout proche de Perigueux, ils mont assuré auoir ueu passer un parti de plus de soixante cheuaux qui marchoyent du costé d'Agonnat, chemin qui ua a Tiuié, cela auec une lettre que je receu du sr Ferrant qui faict une compagnie de caualerie dans le regiment de Sauuebeuf, au dit lieu de Tiuié, et me mende qu'ils furent cinquante cheuaux il y a deux iours iusques dans les portes de Tiuié, ou ils firent des prisonniers entrautres le sr Beuuron, capitaine de caualerie au dit regiment de Sauuebeuf, me faict uous dire que lauis que uous aues eu qu'il ne restoit point de caualerie dans Perigueux nest pas bon, outre cela je scay encore quun fils de monsr de Couture faict chez son père ou aupres une compagnie de caualerie pour monsr le Prince; on ma dit encor que dautres en faisoyent proche Tiuié, toutes ces choses me font uous suplier de ne penser pas a nous oster le peu de caualerie qui ma esté laissé en ce pais et a uous dire que ie ny puis consentir a moins que uous men laissies d'autres au lieu, et si monsr de Rochefort souhaite si fort de marcher de ce costé la, de me laisser du moins en attendant les deux compagnies de Mr de Chaligné et son fils pour ne me trouver pas tout a fait sens caualerie, je ne parle point des deux compagnies qui sont à St-Astier, car iestime quelles sont tousiours bien necessaires dans ce poste la tant pour couurir tout ce pais de dela que pour nous donner des nouuelles de Son Altesse qui saproche assurement de Bergerac et nen est qua trois lieues, je uous enuoye mon nepueu pour uous dire encor plus particulierement toutes choses et uous assurer que ie suis, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant serviteur.

Bessay.

A Monsieur le marquis de Folleuille — où il sera.

Monsieur,

Defunct Mgr le mareschal de Laforce m'ayant faict lhonneur de mestablir gouuerneur en ceste plasse pour la conseruer, ie serois bien marry d'avoir eü pansée de soufrir qu'il sy fit chose auqune qui peut choquer les sentimens de Mgr le duc son fils auquel elle appartient presantement, mais attandant que sa volonté me soyt conneüe par le retour du garde qui luy a esté enuoyé, ou du sr Latané lieutenant de iuge en ceste terre qui la accompaigné, ie nay pas creu deuoir rien alterer ; ensorte que pour ne manquer pas contre mon deuoir, i'enuoyay la letre dont uous aués uoulu gratiffier ces habitans à Mrs de Castelnaud et de Thoneins fermée de son enuelope, comme le sr Fonblanche me l'auoyt remise, à laquelle les bourgeoix de ceste ville respondant suyuant l'ordre que lesdicts seigrs leur ont prescrit. Ils uous disent par moy qu'ils ne peuuent auoir dautres uolontés que celles de celuy de qui ils despandent et que si uous le desiriés deux autrement, ils uous prient de les en excuser. Cependant Mr de Castelnaud a dict que Mgr le duc de Laforce son frere vous estoyt obligé de uos offres pour cseux qui luy appartiennent, et certainement ces habitants uous ont la redeuance entiere de ce qua la considerason de leur seigr, les troupes que uous commandés ne leur ont faict nul rauage en leurs biens, dont ils l'informeront, n'ayant pas lespoir de reconnoistre ceste grace que par le merite de celuy à qui ils ont le bien dapartenir, et cepandant quils conserueront les sentimens de la faueur que vous leur faites, ie uous supplieray en mon particulier de croyre que ie suis autant que ie le doibs, et que ie peus, Monsieur, vre tres humble et tres obeissant seruiteur,

St-Quantin.

De Mussidan ce 20e may 1652.

A Montagrier (1) ce 20 may 1652.

Monsieur,

Jay appris par des caualiers de vos trouppes que Baltazart estoit retiré a Bergerac ou il fait conduire le corps du comte de Chasteauneuf. Jay sceu encore dun honest homme qu'on ne peut soupçoner de friponerie quil escriueit a Messrs les maire et consuls de Perigueux quil y seroit bientot et qu'on luy fait prouision de poudre et de bales ; il y a grand apparence quil uoudra tenter de remettre son estime que uous auez un peu affoiblie. Touz ceux qui ont ueu ses troupes demeurent daccord quil na en son particulier que six vingt maistres et que toutes les autres troupes ramassées auec la siene ne pouroint presentement faire que cinq cent hommes : ie ne uous donne pourtant cette derniere nouuelle qu'auec la mesme incertitude què ie lay receüe aussy bien que ce qu'un gentilhomme me vient de dire que le pont de Guitres na esté faist que pour faire passage a Madame la Princesse et a madame de Longueuille qui se retirent a Paris. Tout cella nest pas capable de refroidir vos bons desseins que ie seconderay au mieux qui me sera possible ne vous respondant de personne que de moy. Vous verres peut estre demain quelqu'un de ceux que vous me nommes par la vostre et vous pourres agir mieux en son endroit que ie ne saurois faire et en cas que vous ayes besoin de mes amis, obliges moy de men donner aduis deux ou trois iours auant affin que je leur mande ; mais ie vous supplie que ce ne soit qu'au besoin. Je vous enuoye une lettre de monsr le lieutenant particulier de Périgueux qui est fort homme de bien et dhonneur, très bon seruiteur du Roy et de mes amys. Vous verres que son pere a esté mal pris et s'il y a moyen de le retenir par eschange ou autrement vous m'obligeres beaucoup dy employer vostre credit, je vous ay veu dans ce sentiment et jespere qu'a ma consideration vous y

---

1) Montagrier, canton de l'arrondissement de Ribérac (Dordogne).

travailleres auec effort, aussy suis ie plus que touz ceux du monde, Monsieur, vostre tres humble et obeyssant seruiteur,

DE RIBÉRAC. (1)

J'attends des nouuelles de Mr Dubreuil suiuant la promesse quil ma fait a son despart. Si ie nen recois auiourdhuy jy enuoyray demain.

Ce 22 may.

Monsieur,

Je vous auois enuoyé un gentilhomme pour vous prier de vouloir relascher deux officiers du régiment de sur leur parole et sur celle que ie vous donne de vous les remetre ou de vous payer la rançon de laquelle ils seront conuenus. Je vous suplie de macorder cette grace et de croire que ie suis tres parfaictement, Monsieur, vostre tr. humble et tres obeissant servitr,

AUBETERRE. (2)

A Monsieur de Lamontaigne consseiller du Roy en sa court des aides de Guiesne a Chalais.

Monsieur mon capitaine,

Vous ne pouves en une mesllieure ocasion me donner des marques de vostre amitié : ie vous prie de faire scauoir a monsieur de Foluille que monsieur de Caillens doist estre assiégé, ie suis obligé

---

(1) Armand d'Aydie, comte de Ribérac, vicomte d'Epeluche et de Caylus, seigneur de Montagrier et de Monbazillac, fils aîné de Charles d'Aydie vicomte de Ribérac, et de Jeanne de Bourdeille, dame de Bernardières.

(2) Léon d'Esparbès de Lussan, dit le chevalier d'Aubeterre, lieutenant-général, gouverneur de Collioure, mort sans alliance le 27 avril 1767, à l'âge de 88 ans ; le plus ancien des lieutenants-généraux.

de courre sa fortune, les troupes passent a Guistres pour cela. Je vous suplie de lui represanter de ma part l'importansse de ceste afaire et que neul iantilhomme ne pourra ni nosera ce desclarer pour le Roy, ie vous suplie de vouloir aller en diligansse vers lui pour cela et le prier de ma part de nous secourir, sur sa parolle nous nous defandrons ie vous prie en cette rancontre d'obliger. Monsieur, vostre tres humble et tres affectionne seruiteur,

DE QUEYROSSE.

De Caillens ce 22 may 1652.

Laduis est que nous deuons estre inuestis ceste nuist.

A Monsieur de Folleuille mareschal de camp et armées du roy.

De Marenne ce 23 may 1652.

Monsieur,

Je prends trop de part a tout ce quy vous touche pour ne vous tesmoigner pas la ioye que iay de vos glorieux progres. Si vous continues, le nom de Folleuille fera oublier celuy de Balthazar. Je souhaitte auec passion que quelque dessein bien concerté nous donne le moyen de faire quelque action vigoureuse auecque vous. Cependant nous faisons icy bonne chere et la cour aux dames beuuant souuent a la santé du general de Perigord. Je vous coniure de ne vous laisser pas emporter a la gloire que vos belles actions vous donnent et de conseruer quelque part en votre souuenir pour celuy quy est auec passion et sans reserue, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant seruiteur,

BREUAL.

Agrees sil vous plaist que iassure tous ces braues officiers que vous aués auec vous que ie suis leur seruiteur.

A Monsieur de Folleuille maréchal des camps et armées du roy.

Monsieur.

Jay receu auec beaucoup de joye la lettre que vous mavez faict la grace de mescrire et la relation de vostre combat, par laquelle je voy que vous auez agy auec tant de vigilance de conduitte et de valeur que la gloire auroit este bien bizearre si elle ne se fust rengée de vostre costé, je vous auoue que je suis tres aise de celle que vous auez remportée dans cette occasion et vous asseure que lorsquil y aura lieu de continuer vos progrez, jy contribueray fort volontiers tout ce qui despendra de moy. Je croy que monsieur le Baron ..... vous aura joinct presentement lequel a ordre d'aller a Cahors, je vous suplie tres humblement de luy donner vos aduis pour quil puisse passer en seureté et si vous ne jugez pas quil le puisse faire vous le pourrez retenir. Jay aussy donne ordre a la brigade de M^r d'Ecouille de suiure la d^e route, vous lui facilitrez de mesme son passage, luy marquant le chemain quelle a atenir en cas que M^r soit deuant, ou bien vous la retiendrez aupres de vous si vous ne voyez qu'il y ayt seureté pour son passage. Je ne croy pas quil y ayt lieu dentreprendre aucune chose sur Perigueux, ny que vous y puissiez reussir quand vous auriez de linfanterie, il faut du canon et beaucoup d'autres choses sans lesquelles vous nen viendriez pas about de lentreprise, outre que l'infanterie que vous demandes est encore employée dans le Poictou, et je nen ay pas icy suffisamment ce quil men fault, je vous baise les mains et suis tres veritablem^t, Monsieur, vostre tres humble et tres passionné seruiteur,

PLESSIS BELLIERE.

A Marennes le 25e may 1652.

Je donne ma parolle a Monsieur de Folleuille comendant un corps des troupes du Roy de me retirer a St Maigrin dans la maison de Monsieur le comte de la Vauguion (1) mon oncle, et lui promets de me representer quand il le desirera. Fait a Challais ce 28 may 1652.

Le comte DE MAURE. (2)

Je promets dhomme dhonneur et donne ma parolle a monsieur de Folleuille, marechal des camps et armées du roy et comendant un corps des troupes de Sa Majesté, de qui jay esté fait prisonnier de guerre au combat de Monguion, de men aller chès Monsieur le comte de la Vauguion mon oncle a St-Maigrln et y demeurer sans donner aucunes nouuelles au party de Monseigneur le Prince contraires aux loix dun prisonnier de guerre, et me representer au lieu et au temps q. me désignera led. s^r de Folleuille sans q. quelq. degagement ou prise soit du lieu ou je seray ou de ma personne men exemte attendu qu'il ma donné liberté dagir et q. je nay eu aucunes gardes q. celles q. jay voulu pour ma seureté.

Fait a Challais ce 28 may 1652.

Le comte DE MAURE.

Je promets q. l'un de mes domestiques nommé qui est venu me trouuer auec un trompette des gendarmes sans estre nommé dans le passeport demeurera auec moy et q. je ne lenuoyeray point en aucun lieu. Fait ce 28 may 1652.

Le comte DE MAURE.

---

(1) Jacques Estuer de La Vauguyon, marquis de Saint-Mégrin, capitaine-lieutenant des chevau-légers du roi.

(2) Louis de Rochechouart, comte de Maure, mort le 9 novembre 1660.

A Monsieur de Folleuille.

Monsieur.

Je vous enuoye ce gentilhomme pour vous tesmogner la ioye que iay de la belle action que uous aues faicte, estant vostre seruiteur au point que ie le suis, vous ne deues pas doubter quelle ne soit tres grande. Je vous suplie me faire lhoneur de croire que personne du monde na plus de respect p^r^ vous ni nest plus veritablement, Monsieur, vostre tres humble et tr. obeissant seruiteur,

AUBETERRE.

Aub. ce 27 may.

A Monsieur de Folleuille, mareschal de camp et armées du Roy, command^t^ la caualerie de celle de Xainctonge.

Monsieur,

Je suis rauy de vostre victoire nouuelle et que les ennemis ayent fait tant de chémin pour se faire battre en vous lant entré prendre contre vous; jenuoie vous feliciter de cette action auantageuse au seruice du roy et a vostre gloire. M^r^ le comte de Maure est mieux entre vos mains qua Libourne, le prisonnier est bon et tout cela va le mieux du monde. Je me reiouis encor de vostre contantément a quoy je prends plus de part que personne, ca esté pour moy un bien agréable reueil que cette bonne nouuelle; ma femme dort encore, mais elle sera aussy fort aise de vostre satisfaction.

Auec estime je vous coniure destre fort assuré de tous mes seruices et que je suis certainément, Monsieur, vostre tres humble et tres affectionné seruiteur,

Le duc de St-Simon.

Le 27 may au matin.

M. Chapitre..... ..... cornette, auec trente caualliers qui sont des régiments de Matta.
Richelieu.
La Rochefoucaut et
Marsillac.
Le capittaine Lescarlatte et ses deux fils.

Prisonniers faicts au combat de Montguion.

M. le comte de Maure, lieutenant général.
M. le comte de Chattelus, mareschal de camp.
M. le marquis de Cabreres fut tué.
M. le baron de Maillé.
M. de Mouzu, vollontaire.
M. de Roc, capittaine dens Marcin.
M. de St-Seurin, cap^e dens la Rochefoucaut.
M. du Vigean, cornette dens la Motte-Guyonnet.
La Roche..... cheuaux leger de Bourgougne.
La Roche de Roumeje..... cheuau leger de Bourgougne.
Daufiné..... cheuau leger de Bourgougne.
Forgues..... gendarmes de Gondrin.
Dolbos.... ..... gendarmes de Conty.
Bounet..... ..... cheuau leger de Condé.
Le vallet de chambre du chevallier de Tourgon..... cheuau leger de Condé.

Desmarets .... gendarmes de Condé.
cheuau leger de Champagne.
gendarme de Conty.
St-Vincent..... ..... gendarme de Condé.
La Mazière, gendarmes de Bourgougne,
sont renuoyé a Libourne sur la parolle de M. le comte de Chattelus (1) quils ne seruiront point quils ne soient eschange pour autant de caualliers des troupes du roy qui sont soubs le commandement de M. de Folleuille ou autres a luy agreables, a Montguion le 27 may mil six cens cinquante deux.

A M. de Foleuille.

Monsieur,

Il ne se peut rien adjouter a la joye que nous auons eüe icy de lavantage que vous auez remporté sur les troupes de M. le Prince et jauoue que c'est une double satisfaction pour moy de voir que ces bonheurs arriuent à un de mes meilleurs amis et a celuy a qui je les souhaitte le plus. Jay beaucoup dimpatience d'estre en estat que nous puissions nous voir de plus prèz pour quelque bon dessein. Cependant je vous prie d'asseurer M. le comte de Riberac de la joye que j'ay d'apprendre quil a part a cette genereuse action. et de prendre soin du soulagement des habitans de Bourdeilles en y laissant une garnison médiocre qui soit entretenue aux depends de toute la terre, et de St-Preuil le château, aprez auoir pris les précautions nécessaires, ...

Jauois prié M. le comte de Bessay de faire conduire à Angoulesme deux piéces de canon que j'ay laissées à Bourdeilles, mais je

---

(1) César-Philippe, comte de Chastelus, vicomte d'Avalon, lieutenant des gendarmes du prince de Condé et maréchal de camp des armées du roi, épousa en premières noces Magdeleine Le Sueur, fille de Nicolas, seigneur d'Osni, et de Marie Sublet d'Hendicourt, et, en 1658, Judith Barillon, fille du président des enquêtes au Parlement de Paris. Il mourut le 8 juillet 1695.

ne scay par quelle négligence il ne ma jamais voulu donner cette satisfaction ; je ne la puis attendre que de vous et il faut plutost employer tous les bœufs du Périgord que cela manque. Je vous conjure de m'en donner des nouvelles au plutost par la voye que nous prenons de vous faire tenir celle cy.

Je suis toujours de tout mon cœur, Monsieur, vre très affectionné seruiteur.

HARCOURT.

A Aymet le 28 may 1652.

A Monsieur de Folleuille mareschal de camp et armées du roy.

D'Angoulesme ce 28 mai 1652.

Monsieur.

La lettre que vous me faictes lhoneur de mescrire pour me donner aduis de laduantage que vous remportates dimanche dernier est tout a faict obligente, puisquelle me confirme dans la croiance que iai touiours eue que vous me mestiez au nombre de vos seruiteurs et de vos amys. Je vous puis dire avec vérité quen cela vous me rendes justice vous honorant parfaictement comme ie fais ; mais ie vous aduoue que ie nai point de termes pour féliciter un veinqueur qui a triomphé de Mr le Prince de Tarante, de Mr le comte de Chasteauneuf et en ce dernier rencontre des meilleures troupes de l'Europe. Je vous souhaitte ce que toutes ces belles actions merite et a moy les occasions de vous tesmoigner que ie suis, Monsieur, vostre tres humble et obeissant seruiteur,

Francois Eu. DANGOULESME.

A Monsieur de Folleuille, mareschal de camp et armées du roy.

D'Angoulesme ce 28 may 1652.

Monsieur,

Sans compliment je croy quapres vous personne nest plus aise des auantages que uous aues remportes sur les ennemis que moy. Je ne uous en diray pas dauantage, uous enuoyant le lieutenant de mes gardes pour uous en assurer de ma part. Il uous parlera aussi de M. le comte de Maure, a qui je serois raui de faire toutes les ciuilités possibles, sans neantmoins prejudicier a vos drois, car je considere tout ce qui uous touche. Je uous enuoye la copie de la lettre que jescris a M. le cardinal, et que jay enuoyée a M. le chevalier de..... Je uous supplie de uoir s'il ne seroit point necessaire que vous allassies du costé de Perigueux. Je vas demain a Saintes ou est M. du Plessis pour le payement des troupes.

Je suis de tout mon cœur, Monsieur, vostre tres humble et tres obeissant seruiteur.

MONTAUSIER.

D'Angoulesme ce 28e may 1652.

Monseigneur,

La joye quaura V. E. daprandre la deffaite de la meilleure cauallerie que M. le Prince eut en Guyenne, ne sera pas petitte sans doute, car cest vne marque que Dieu est pour le roy de tous costé puisque des gens qui deuoyent battre ont esté battus, et sans vn bonheur extraordre M. de Folleuille et le petit corps

de cauallerie que nous auons en ce pays icy eut esté taillé en pieces. Cependant il en est arriué tout autrement, car le bonheur a tellement accompagné le courage de M. de Folleuille quau lieu destre surpris, comme il le deuoit estre, il a rendu vn seruice signallé a Sa Majesté. Mais Mgr comme il en rend conte luy mesme a V. E. par une relation quil lui enuoye de ce qui cest passé en ce combat, je ne uous en diray pas dauantage, et jadjousteray seulement que la facon dont il a agy en ce derniere rencontre a esté cause plus que toutte autre choses de lauantage quont emporté les armées du roy, et certainement son merite doit estre considére par V. E. quand on ne conteroit pas les seruices quil a rendus depuis tant d'années, les trois combats quil a faicts cette campagne seroyent dignes dvne tres grande recognoissance. Vous saues mieux juger de ces choses la que personne du monde. Mais jay creu que vous ne trouveriés pas mauuais que je uous en disse vn mot en me tenant dans les bornes du respect que je vous dois, dont je ne sortiray jamais, estant comme je suis, Monseigneur, de V. E., le tres humble et tres obeissant seruiteur.

D'Angoulesme ce 20e may 1652.

Monseigneur,

Ayant eu ordre du roy de laisser aller M. du Plessis Beliere auecq toute nostre infanterie et quelque caualerie du costé de Brouage, et de men aller auecq le reste de la caualerie en quelque lieu de mon gouuernement, dou je puisse obseruer les garnisons de Bourg et de Libourne, je suis venu icy pour mettre ordre aueq Mr a vn million daffaires pour le seruice du roy, pour la subsistance de l'armée, et pour le bien du pays. Cependant jay enuoyé M. de Folleuille aueq cinq cens cheuaux qui nous restent, du costé de Perigueux, lequel y est arrivé sy a propos et y a agy aueq tant de cœur, de vigilance et de bonheur, qu'il y a remporté beaucoup davantages sur les ennemis, desquels

il rend conte luy mesme a V. E. par le sr de la Porte gentilhomme de merite et de qualité de ce pays la qu'il vous enuoye chargé d'une relation de ce qui sy est fait ; c'est pourquoy Mgr je ne uous en diray pas dauantage, men remettant a luy. Mais comme M. de Folleuille oublye de uous mander ce qui regarde sa personne, je croy estre obligé de vous faire sauoir quil a reussy au dernier point en ces quartiers la, quil y a travaillé aueq prudence, et capacité et qu'on ne sauroit rien adjouster au soing quil prend dauancer les affaires du roy ; il les y a mises a un point qu'aueq vn peu d'infanterie, et le regiment de caualerie Darmagnac de plus, luy et moy nous y pouuions tenir la campagne, jusques à la Dordogne. Cest pourquoy jay prie M. du Plessis de nous enuoyer mon regiment, mais je doute quil le fasse. En attandant, jattand lhonneur de vos commandements, et les occasions de vous tesmoigner que sans contredit, je suis lhomme de France le plus attaché a vos interests, et aueq le plus de passion et de respect, Monseigneur, de V. E., le tres humble et tres obeissant seruiteur.

A Monsieur de Folleuille, maréchal des camps et armées du roy.

Monsieur,

Je suis rauy que uous ayez seauué lenfilade et que vous soyez sorty glorieusement de laffaire en laquelle les ennemis pensoyent prendre leur revanche sur vous et ou les comtes de Maure et de Chastelus n'ont pas amon aduis trouvé leur compte.

Je vous enuoyeray dans deux jours des ordres pour leuer cent mille liures en Périgord pour estre employez comme nous le jugerons a propos. Jay donne trois mille liures a prendre par chacune compe de la cauallerie vieille, sur les terres de M. Daubeterre, nayant pu faire autrement ainsy que vous laprendres par les lettres dordres qui vous seront enuoyes sur ce subjet auec un homme pour faire la recepte de la de somme de cent mille liures.

Je vous suplie tres humblement de ne mettre point de troupes

dans le chastau de Montguion si Madame de Montandre vous promet de le faire garder pour le seruice du roy, et de nous enuoyer des hommes de cheual pour nous aduertir de tout ce quelle apprendra des ennemis, je la croy si fort dans les intherest du roy quelle naura pas de peine a vous faire cette promesse, ny vous a luy donner la satisfaction quelle pourra souhaitter des desordres quelle dit que lon a faicts aud^t chastau. Je me remet au premier jour a vous escrire plus amplement, et najousteray rien a la presente que pour vous asseurer que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle seruiteur,

PLESSIS BELLIERE.

A Xaintes le 28e may 1652.

A Monsieur de Folleuille, maréchal de camp, et comandant les trouppes de Xaintonge, a Aleman.

Monsieur, (1)

Le cheuallier de St-Cler et quelques cauualliers de uos troupes qui sestoient escarté dans les bois a vostre retraite sont a Bergerac, mais ils ne tumbent pas daccord quils ayent esté pris en s'escartant bien ou vous les auies comandè d'aller. Quoy qu'il en soit le dit s^r cheuallier se porte bien et ie vous l'enuoyeray le premier jour, non que ie lui veuille faire le tort de l'eschanger pour ceux que vous pouries auoir de Chasteauneuf, jay enuoyé à Bergerac pour les faire venir isy pour estre rendu au premier trompette qui viendra de vostre part ; je ferois gloire si l'occasion me parait asses fauorable de vous tesmoigner que ie suis sans aucune réserue, Monsieur, vostre tres humble seruit^r,

BALTAZAR.

De Beauseiour le 29 may 1652.

---

(1) Lettre autographe.

A Monsieur de Folleuille, mareschal de camp et armées du roy.

Monsieur,

Nous auons receu deux de vos lettres de Chalais et de Montmoreau des 29 et 30e de ce mois par lesquelles nous voyons que vous estes confirme des desseins et de la marche des ennemis, nous jugeons que cest plustost a intention de faire diuersion que dentreprendre quelque chose de considérable, il se faut mettre en estat qu'ils ne puissent tomber sur nous, nous vous trouuons fort bien postes à Blansac. C'est un lieu dou vous pouuez enuoyer à la guerre et ou vous serez en seureté, vous obserueres la marche des ennemis auec vos soins et vostre vigilence ordinaires et ferez en sorte quils ne puissent passer la Drogne sans en auoir aduis. Et en cas qu'ils marchassent auec un corps de cauallerie considerable et quelque infanterie que Marsin y soit en personne, vous vous retirerez vers Marennes auec les precautions necessaires pour empescher quils ne puissent tomber sur vous et nous tiendres aduerty affin que nous nous joignions a vous ou que vous vous joigniez à nous ; au surplus Monsieur, nous remettons le tout a vostre conduitte pour le destail des partis et autres actions de guerre ou il ne sagira pas dhazarder le tout pour le tout : il faut tousjours tenir bonne contenance et tenir secret le contenu en la presente, si lés ennemis font vn faux pas et que nous soyons tous ensemble, nous vous pouuons asseurer quils ne sen relleueront pas, vous aures demain de nos nouuelles sur les affaires des trouppes auec des lettres que nous vous prierons de faire tenir a M. le comte Dharcourt ; il est tres important qu'il soit informé de lestat et des préparatifs des ennemis. Cependant faittes nous la grace de croire que nous auons grand respect pour nostre heros, et que nous sommes de tout nostre cœur, Monsieur, vos tres humbles et tres fidelles seruiteurs,

PLESSIS BELLIERE. MONTAUSIER.

A Xaintes le dernier may 1652.

Je vous supplie pour mon particulier de me faire scauoir de uos nouuelles a Angoulesme, car jy seray demain, cela est dans vostre voisinage. Je vous donne le bonsoir.

MONTAUSIER.

Copie de la lettre de M. le P. de Conty a M. le duc de Saint-Simon, du 3e juin a Bourdx.

Monsieur,

Jay apris que Mr le comte de Chastellux est a Blaye ; je pense que vous voudrez bien me le renuoier sur ma parolle, vous promettant quil ne seruira directement ny indirectement que sa rançon ne soit paiée ou son eschange fait, je suis, Monsieur, vre bien humb. seruiteur,

Armand DE BOURBON. (1)

Copie de la response de M. le duc de Saint-Simon.

Monseigneur,

Si Mr le comte de Chastellux estoit mon prisonnier, jaurois preveu le desir de V. A. en le renvoiant sur sa parolle pr faciliter

---

(1) Armand de Bourbon, prince de Conti, né à Paris en 1629, frère cadet du grand Condé, arrêté avec lui pendant la Fronde et enfermé au Hâvre par le cardinal Mazarin, dont il épouse la nièce, Anne-Marie Martinozzi, en 1654. Nommé la même année gouverneur de la Guyenne, puis général en Catalogne, il prit Villefranche, Puycerda et Châtillon en 1655 ; gouverneur du Languedoc, en 1661, il meurt le 21 février 1666 à Pezenas.

sa liberté; mais estant celuy de Mr de Folleuille qui ma prié de luy faire garder, il nest pas en mon pouuoir den user comme elle le souhaitte. J'estime pourtant, Monseigneur, que si vous prennez la peine de prier Mr de Folleuille par une lettre de le laisser retourner aux conditions qlle ma fait lhonneur de m'escrire, il se portera sil peut a donner contentement a V. A. pr moy je suis avec tout le respect que je luy dois, Monseigneur, vre tres humble et tres obeissant seruiteur.

A Monsieur de Folleuille, mareschal des camps et armées du roy.

Monsieur,

Il est absolument impossible que je puisse me desgarnir du regiment de Lislebonne, si je ne veux courrir risque de me faire donner sur les oreilles, les ennemis ayant faict depuis peu des corps de trouppes a Brouage et Oleron a dessein, a ce que j'ay apris de bonne part, de faire quelque entreprise. Le regiment de Comty de quatre cens hommes effectifs entra mardy dernier dans Brouage venant de Medoc. Il y a dans lade place six vingt bons cheuaux, et beaucoup de trouppes en Oleron que commande, tellement que je ne doute nullement que sils auoyent aduis quil fust party quelque regiment d'icy, ils nentreprissent quelque chose sur nous, y ayant pour cela toutes les aparances du monde. Ils nous font tenir quasy toutes les nuits a cheual, et nous nauons pas seullement de la cauallerie suffisamment pour faire le ralliment de nos quartiers sils estoyent attaques. Si M. le comte Dharcourt passe la Dordogne, comme je le voy par sa lettre, vous jugeres bien que les ennemis ne seront pas en estat de tenir la campagne. Ils prendront dabord le party de se jetter dans leurs places, ou de se retirer vers le Fronsardais ou ils auront Bourg pour retraitte en cas que l'on les presse. Si les ennemis ne se fortiffioyent pas journellement comme ils font, je vous enuoyerois le regiment de Lislebonne, mais il ne faut pas hazarder le certain pour lincertain. Jay enuoyé un gentilhomme en cour pour scauoir

a quoy ils se veulent desterminer et faire en sorte quils prennent une derniere resolution sur laffaire des Isles. Je voy que toutes choses tirent en longueur du costé de larmée naualle, et commance a voir que les choses se rendront impossibles delles mesmes en ces quartiers si la cour ne prend une forte resolution. Je me rejoindray au plustost a vous, estant impossible de pouuoir subsister si longtemps dans vn lieu : si vous escriuez a Monsieur le comte dHarcourt, je vous prie de luy faire comprendre lestat des choses de ce pays, je luy escriuis hier par le Medoc, je vous demande la grace de lasseurer de la continuation de mes seruices, et de croire en vostre particulier que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle seruiteur,

PLESSIS BELLIERE.

A Marennes le 6e Juin 1652.

A Bourdeaux ce 7e de juin.

Monsieur, j'auois escrit a Mr le duc de St-Simon pour quil me renuoiast Mr le comte de Chastelus, mais comme il ma mendé quil estoit uostre prisonnier, je pensse que uous aurés bien la ciuilité de le laisser uenir icy sur la parolle que je uous donne quil ne seruira directement ny indirectement nostre party que sa rançon ne soit paiee ou son eschange faict, cest de quoy je vous prie, et de me croire, Monsieur, uostre trés affectionné a uous seruir

Armand DE BOURBON (1).

A Monsieur de Folleuille, maréchal des camps et armées du roy.

Monsieur (2),

Leurs Matez ont esté satisfaites au dernier point de l'aduantage que vous auez remporté si heureusement en dernier lieu sur les

---

(1) Lettre autographe.
(2) Lettre écrite à l'occasion du combat de Montguion.

troupes de Mr le Prince, et en mon parer, j'ay ressenty beaucoup de joye de la gloire qui vous reuient de cette action, et qu'elle me donne si belle matière de faire valoir le merite de vos services auprès d'elles, je m'y employeray tousiours de si bonne manière qu'il vous sera aysé de juger combien je vous considère et auec quelle chaleur je contribueray de ce qui dependra de moy pour les choses qui regarderont vore aduantage et qui vs pourront mieux faire connoistre lestime et l'affection particuliere auec laquelle je suis, Monsieur, vostre tres affne seruiteur,

Le Cardl Mazarini.

A Melun le 7e juin 1652.

Il n'y a qui que soit qui prenne plus de part que moy en tous uos aduantages ayant faict profession de longue main destimer particulr vostre merite; c'est pourquoy vous etes asseuré que je ne perderay aucune occasion de vous en donner des marques. *(Ce P. S est de la main du Cardinal.)*

A Monsieur de Folleuille, commandant les troupes du roy en Xainctonge.

De Bordeaux ce 15 jun 1652.

Monsieur,

Jay donnee vostre lettre a S. A. de Conty, qui a promis descrire a Mr de Baltazar pour vous remettre le prisonnier que vous demandes sur vostre parole aux conditions que vous faites ; ie ne manqueray point de len felliciter et vous faire cognoistre que ie ne perdray iamais doccasion a vous tesmoigner que ie suis, Monsieur, vre tres humble seruiteur,

Chastellux.

Monsieur de Mailly vient dariuer en cette ville, blesser au bras droit qui la empesche de vous escrire. Sur ce quon luy a dit que lon se plaignoit de luy, il ma prie de vous dire quil est vray quil auoit donnée sa parole à Mr le cheualier..... qui le laissa entre les mains de deux caualiers qui menoint son cheual par la bride, et dans ce mesme temps Mr de..... ariua auec de uos gensdarmes qui aux caualiers et lemmenerent auec eux si bien que la chose estant ainsy, il croit nestre obliger a rien, et tout le monde la iugée de mesme et ie croy que vous ories fait le mesme iugement si lon vous auoit contee la chose comme elle est.

A Monsieur de Folleuille, mareschal des camps et armées du roy.

Monsieur,

Jay este bien aise de rencontrer cette occasion pour vous asseurer de la continuaon de mes seruices, et vous dire que la cour perciste dans le dessein du siege que vous scauez, ayant recu les ordres pour cela et il ny a rien qui nous manque pour lexecuter que des fondz que nous ne saurions trouuer, nous ferons neantmoins tout ce qui se pourra en ce rencontre. Nous nous sommes assembles icy Monsieur de Xaintes, Monsieur de Guron, M. Brachet et moy, pour conferer des moyens den venir about, jay recu encore des ordres de la cour ressemment pour faire payer le pays ou vous estes. C'est pourquoy je vous suplie tres humblement de presser vos payement tant quil sera possible et me faictes la grace de croire que je suis, Monsieur, vostre tres humble et tres fidelle seruiteur,

PLESSIS BELLIERE.

A Xaintes 8e juillet 1652.

Jay donné une ordonnance pour une compagnie vieille du sr de Chaligné. Je vous suplie de le faire payer comme les autres et M. de Mitry de l'ordonnance que je luy ay aussy donnée en considération des pertes quil a faictes.

A St-Maigrin ce 14 juillet.

Monsieur,

Ayant receu le passeport de Monsieur le comte de Harcour dont je vous enuoye la copie, je nay pas voulu manquer a vous en aduertir et a vous asseurer q. aussi tost q. laffliction ou est Monsieur de la Vauguion pour la perte de son fils me permettra de men aller à Bordeaux, je feray desliurer les officiers de v^re^ regiment dont vous maues enuoyé les noms. Je lay escrit a Monsieur de Marchin et lay prié de faire tenir v^re^ lettre a monsieur le comte de Harcour ; mais je nen ay pas encore de responce. Si jauois pu quitter mon oncle en lestat ou il est, je serois allé vous voir a Barbesieux ou lon ma dit q. vous estes ; je ne crois pas quil soit necessoire de vous faire souuenir de ne point faire loge vos troupes dans les trois parroises de ceste terre, parceq. la mesme raison qui lempeche de rien pour ses interests oblige toutes les personnes de condition et dhonneur a le considerer plus q. jamais. Je vous suplie de me mander si vous aues receu la lettre que madame la comtesse de Maure vous a ecrit il y a pres dun mois. Je vous conjure de me croire auec passion, Monsieur, v^re^ très humble seruiteur,

Le comte de Maure.

A Monsieur de Folleuille, mareschal des armées du roy.

Monsieur,

Celle cy vous asseurera s'il vous pla..... a personne qui prenne plus de part que..... la nouuelle marque dhonneur dont il a pleu au Roy de recompensier vostre merite et vos seruices, ni qui soit mieux persuadé que ie suis quon ne pouuoit mettre

en de meilleures mains le commandem^t des armes de Sa Ma^té. Je souhaitterois, Monsieur, estre assez heureux pour pouuoir contribuer a vous en faire donner des marques encore plus solides, ne se pouuant rien adjouster a l'estime que j'ay tousiours faict de vous non plus qu'a la passion auec laquelle ie suis, Monsieur, v^re tres humble seruiteur,

VILLEROY (1).

A St- 14 juillet 1652.

A M. de Folleuille.

Monsieur (2),

Jay eu grand regret du malheur qui est arriué aux troupes du Roy et de la blesseure de M. de Montausier. Mais comme je suis asseuré que vous nauiez rien oublié pour auoir un plus heureux succez, je nattribue ce malheur qu'a l'incertitude des euenemens de la guerre, et je m'asseure que v^s vous appliquerés de bonne sorte a le reparer. Le gentilhomme qui vous rendra cette l^re v^s dira plus pos^ent l'estime et l'amitié que j'ay pour vous et combien je desire de v^s faire connoistre de plus en plus que je suis, Monsieur, vo^e tres aff^né seruiteur,

Le Card^l MAZARINI.

A St-Denis le 16e juillet 1652.

---

(1) Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, né en 1597. Gouverneur de Lyon (1615), servit en Piémont, en Espagne et en Lorraine. Gouverneur de Louis XIV en 1616, maréchal de France le 20 octobre de la même année, duc et pair le 15 décembre 1663, il mourut le 28 novembre 1685, à 88 ans. Il avait épousé, en 1617, Madeleine de Créqui, fille de Charles de Créqui, maréchal et duc de Lesdiguières.

(2) Lettre écrite à l'occasion de la défaite de Montanceix.

A Monsieur le marquis de Folleuille.

Monsieur,

Je uous enuoye la lettre que m'escript le capitaine de Grignols par laquelle il me mende la ou les ennemis s'assemblent. Vous en scaues bien a ce que je croy des nouueles, mais si vous n'en scaues poinct qu'ils soyent de ce costé icy, il faut infailliblemen qu'ils soient en ce lieu la. Pour moy les aduis sont tellemen incertains que je ne scay quen croire; neanmoins se sont ceux qui vous ont donné laduis de Moncla qui me donnent celuy cy. Jauray lhonneur de uous voir demain et vous entretenir de la detention de Monsieur de Laborie et que nous trauailions a sa liberté; cest mon alié et une personne qui est tout a faict dans les interes du Roy et les miens. Je uous en feray voir les sollicitations de ses enfans et ce que despuis ils ont faict, affin que nous tachions de les desliurer du danger ou ils ont este.

Monsieur, vostre très humble serviteur,

GRIGNOLS (1).

Ce jeudy après disné, Daubeterre.

A Monsieur de Foluille, marechal de camp et comandant le troupe pour le roy en Périgor.

Monsieur,

Je suis arivé a Boscauranan ou je me suis très soigneusement informé ou etoit les ennemis; jeay ueü un jeantilhomme quy ma

(1) Charles de Talleyrand, comte de Grignols, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, fils de Daniel de Talleyrand, comte de Grignols, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, et de Jeanne-Françoise de Montluc.

aseure quy ny auoit rien pace dedesa mes bien que les troup de Mr de Marcin etoit loge tout au dela de la riuier de Lile. Il ont troy grand bateau a Guitre ou il peuve mestre trante cheueaux dans chacun. Je vous suplie de croire, Monsieur, que sy je sauois quelque chose ou il ly ala de nostre interest que je manploirè de tout ma puisance. Je uous enuoie un caualier pour quy uous plaise luy mestre entre les mins se qu'il uous plera tout chant la subsitance que nostre regiment a touchè. Mon uoiage a été sy presepitè que je n'ai point eux le temps de uous en parler : Mr de Gifart uous suplie très humblement de luy enuoier un sertyficat quy soit datè du mois de mars lorsque uous arivat a Pons; il me mande que uous lui donat une ordre pour aler logè a Semoussa; il me temoigne que sela luy est de grand inportance; il atan l'intandant quy ne luy ueut point donè son ordonance quy naie ledit sertyficat pour le mestre entre les mins du trezorier. Il faut sy uou plet, Monsieur, que uous sertifier que sa conpagnie et dans uostre regiment de se temps la. Je uous suplie tres humblement de mestre le sertyficat entre les mins du caualier que je uous enuoie comme ausy larjeant que uous maues faict esperè de uostre generosytè je chercherè toujour les moien de uous faire conestre que je uous suis auecq grand pacion, Monsieur, uosttres humble et tres obeyssant seruiteur

Duquesnoy.

Monsieur,

Iatendis hier iusque a cinq heures apres midi que ie recus la vostre. La Grange, fils de monsieur Martin de Chalais, sestoit randu icy, protestant de ne sestre esloigne que de demi lieu et nauoir parti de Chalais que sur ce qu'on l'auoit assure q'uon le vouloit retenir prisonnier. Pource qui est des habitans de Coutras, ie vous enuois la lettre que mescrit monsieur le marquis de Larochechalais, luy ayent communique la vostre, vous suppliant aussi de vous assurer quoy que iusse une tres particulière inclination a vous honorer que les assurances que vous me donnes de vostre

protection et les tesmoignages que vous m'en aves randu, m'attachent tres estroitement aupres de vous, estant autant que personne peut estre, Monsieur, vostre tres humble et obeissent serviteur

PARCOU.

Sachent que vous nestes pas sur la riuière. ie vous enuois une carpe auec laquelle ie vous attendois
Ce samedi matin.

---

*Henri de LORRAINE, comte de HARCOURT, de Briosne, d'Armagnac etc. ch*lier *des Ordres du Roy, Pair et grand escuyer de France, gouuerneur de la haute et basse Alsace et General des armées de Sa Majesté en Guyenne et prouinces circonuoisines.*

Estant necessaire de commettre un des officiers generaux de cette armée pour assembler plusieurs troupes qui ont ordre de la venir joindre, et commander celles que enuoyerons pour former un corps considerable entre la riuière de Charente et celles de Lisle et de Dordogne, pour veiller à la conseruation des places qui sont soubz lobeissance du Roy sur lad^e^ riuiere de Charente et des chasteaux d'Ambleuille d'Archac Blanzac, La Tremblade, Barbesieux, Montguyon, Montandre, Jonzac et autres, s'opposer aux courses des ennemis et à leur passage sur lesd. riuieres, faire la guerre a ceux de Xaintes, Taillebourg et Pontz, — prendre soin particulier dans les logements desd. troupes entre les d^s^ riuieres des interests et du soulagement des gentilz hommes qui sont fidelles au seruice de Sa Majesté, principalement de ceux qui nous sont venus joindre depuis que nous sommes entrez dans cette prouince. Combattre les ennemis, les attaquer et assieger dans les chasteaux et lieux ou ils se retireront, les forcer et prendre a composition et faire les choses les plus utilles au seruice de sa ma^té^ et au repos de ses fidelles subjetz. NOUS AVONS COMMIS et ordonné, commettons et

ordonnons par ces presentes le Sr de Folleuille, mareschal de camp ez armées de Sa Maté, auquel nous auons donné pouuoir de faire tout ce que dessus et dassembler quand il jugera a propos la noblesse de Xaintonge et d'Angoumois, suiuant l'ordre que nous auons fait imprimer dont il enuoyera des coppies partout. Luy ordonnant tres expressement de tenir bonne correspondance auec M. le duc de St Simon, gouuerneur de Blaye, M. le Marquis de Montauzier, lieutenant general ez armées du Roy et gouuerneur d'Angoumois et de Xaintonge, et auec Mrs de Hendicourt, de Roq Seruiere et de Bauls, Mareschaux de camp, ordonnons aux officiers qui commandent les troupes de faire tout ce qui leur sera ordonné par ledt Sr de Folleuille. En temoignage de quoy nous auons signé la prnte, faict contresigner par nre secretaire ordre, sceller du sceau de nos armes, au camp de Laroche Chalais, le dernier janvier cinquante-deux.

Henri de Lorraine

Conte de Harcourt.

Par Monseigneur

Martin.

Le duc de CANDALLE, Pair et Colonel general de France, gouuerneur et lieutenant general pour le Roy en ses pays de Bourgougne, Bresse, Hault et bas Auuergne, general des armées du Roy en Guyenne et prouinces voisines.

Nous ordonnons au sieur de Folleuille, Mareschal des camps et armées du Roy sous nostre authorité, en vertu du pouuoir a nous donné par sa Majté de nous seruir de ses deniers des tailles des années dernieres et mesme de ceux de la presente, sil ne si trouue rester suffisance, des generalitez de Bordeaux et Montauban, pour la subcistce de ses armées de Guyenne, de leur en faire liurer la somme de deux cens cinquante quatre mil cent quatre vingt cinq

liures, sauoir dans les Eslections de Cogn..... Marannes despendants de la generalité de Bourdeaux la somme de cent cinquante quatre mil cent quatre vingt cinq liures, et dans le pays de Perigort celle de cent mil liures, pour estre lesdictes sommes employées au payement de la subcistance ordonnée aux trouppes estants audit Perigort, sous la charge dud. sieur de Folleuille, concistant en vingt six cornettes de caualerie et de six du regiment d'infanterie de Perigort auec douze du regiment de Sauuebeuf speciffiés dans lestat que nous luy auons ce jourdhuy fait expedier, et ce a raison de dix mil liures pour une compagnie de gens d'armes, huit mil pour une de cheuaux legers a condition de mettre quarente six hommes au sortir dud. quartier d'hiuer a cheual et en estat de seruir, de deux mil trois cens trente liures pour lestat major d'un regiment de caualerye de cinq compagnies et au dessus, et de onze cens soixante et cinq liures pour ceux de quatre compagnies et au dessous, et deux mil liures pour chacune desd. dix huit compagnies d'infanterye, et pour chacun des estats major desd. regimens de Perigort et Sauuebeuf la somme de dix sept cens soixante et deux liures, faisant et reuenant lesd. sommes a la susd. de deux cens cinquante quatre mil cent quatre vingts cinq liures cy dessus speciffiées. Ordonnons que les quittances qui seront par luy données pour lesd. susd. sommes seront prises par les receueurs generaux ou particuliers de lad. generalité pour argent comtant sans difficulté. Fait a Agen ce dix sept^e febvrier 1653.

Le duc de Candalle (1).

Par Monseigneur

Forcade.

---

(1) Louis-Charles-Gaston de Nogaret, de La Valette et de Foix, duc de Candalle, pair de France, gouverneur d'Auvergne, lieutenant-général des armées du roi, né à Metz le 11 février 1627, mort à Lyon le 28 janvier 1658.

Nous ajoutons à la suite de ces lettres deux relations imprimées sur feuilles volantes en 1652.

LA DEFFAITE DES CROQVANS

SOUSLEUÉS EN PERIGORT, ET LA PRISE DU PETIT BALTAZAR LEUR CHEF, PAR LES TROUPES DU ROY COMMANDÉES PAR MONSIEUR DE FOLLEUILLE.

L'Insolence des Rebelles s'estoit tellement eleuée, depuis la retraitte des Troupes du Roy, de Perigort, que leurs menaces ont obligé beaucoup de Gentils-hommes mesmes de ce pays a traitter, soit pour la seureté de leurs personnes, soit pour se garantir du pillage de leurs maisons ; et d'abandonner aux ennemis les peuples et les deniers du Roy, ce pays estant tombé dans vne si grande consternation qu'il s'alloit ietter dans vne reuolte generalle, si le zele et la fidelité des plus considerables Gentils-hommes de la Prouince, et les Villes de Nōtron et de Tiuiers ne les eust engagés a prier M. de Folleuille d'y entrer, pour secourir leurs bonnes intentions. Le Marquis de Chanlos auoit attaqué Tiuiers, et s'en estoit retiré sur le seul bruit de la marche d'vn party ; et ne voulant pas hazarder ses trouppes, profitoit de la reuolte des paysans, sous le commandement d'un nommé Jean audit file aunay, du village de la Mille, Paroisse de Cherual, qui se faisoit nommer le petit Baltazar, et pillant toutes les maisons indefenduës, leuoit les deniers du Roy, et menaçoit les villages du feu, dont les Habitants ne se joindroient pas a ses intentions. Il auoit bien eu la hardiesse d'attaquer la Tour blanche, asseuré de la lascheté de celuy qui y cōmandoit, et apres l'auoir prise, tenoit la campagne, dont il pretendoit se rendre maistre, par le grand nombre du peuple qui le joindroit. M. de Folleuille qui s'estoit posté auec ses Trouppes à Barbesieux, pour s'opposer à l'entrée des ennemis en Xainctonge, suiuant les Ordres de Messieurs les Generaux, cōsiderant de quelle importance il estoit d'arrester ce feu dans sa naissance, resolut de s'auancer sans bagage iusques à Marton, le

Dimanche 21 de ce mois, ou les Villes et la Noblesse luy estant venu témoigner la joye qu'ils auoiēt de le voir en estat de les secourir, contre vn sousleuement qui se deuoit faire ; le Lundy il apprit que ce petit Baltazar marchoit auec cent cinquante hommes tambour battant, et auoit passé a S. Crespin, quatre lieuës loin de son quartier, et s'en alloit passer la Drougne au pont de Champagnac, et loger à Condat, pour y leuer les Tailles, et estant couuert de cette riuière, faire son assemblée avec plus de seureté. Cet aduis donné à jour faillant le Lundy par vne personne de croyance, n'eut pas besoin de confirmation pour estre suiuy ; il destacha aussi-tost cent Maistres de la Cauallerie legere, cōmandés par le Sieur de Morhaigne, Capitaine de Cauallerie au Régiment d'Albret, deux Lieutenans, deux Cornettes, et deux Mareschaux des logis ; Et parce que le Bourg où les Croquans alloiēt, estoit en estat d'estre barricadé, il iugea à propos d'y adjouster vingt Officiers que Sergens d'Infanterie à Cheval ; la diligence estant surtout necessaire, en vne entreprise de cette conséquence. Messieurs de S. Mer, le Baron de Cōminge, M. des Plaçons, M. de Liuernan, et M. de Pinderez volontaires, voulurent estre de la partie ; tout partit à dix heures du soir, et ayant marché la nuict, ne peurent arriuer qu'a huict heures du matin à Condat. Le petit Baltazar voyant nostre Cavallerie se iette dans ses barricades, Le sieur de Morhaigne et le sieur de Beaupere Capitaine de Périgord, ayant recogneu le poste, font mettre pied à terre à vingt Cauaillers, qui auec les Officiers d'Infanterie les attaquent ; le sieur Daugibert Lieutenant au Regiment de Perigord fut d'abord blessé d'vn coup de mousquet à la cuisse, commandant le poste aduancé : mais le sieur Chevallier de Chassaigne Lieutenant du mesme Regiment, prenant sa place, ils forcent les ennemis dans leur barricade, qui se retirent en confusion dans l'Eglise. Ils furēt suiuis si vigoureusemēt que la porte estant prise, à peine eurent ils le loysir de gagner le clocher, d'où criāt miséricorde. M. de Morhaigne iugea plus à propos de les receuoir à discrétion, que de brusler vne Eglise, pour les y faire mourir. Il les fait tous descendre, et leur Chef, sans autre condition ; ils n'estoient plus que quarante, le petit Baltazar et son Enseigne, que la seule insolence de la reuolte rendoient considerables ; le reste ayant esté tué, nous fait espérer seureté des gens de bien en ce pays, et que cette reuolte ayant perdu son Chef

se dissipera aisément. La Iustice des armes du Roy peut bien estre retardée pour quelque temps, mais enfin Dieu conseruant Sa Majesté, fera tomber ses ennemis, et soumettre leur insolence dans les regles de leur deuoir, auec la confusion de n'auoir causé dans cette guerre ciuille que la ruyne et la dissipation de tant de choses, qui seroient plus vtilement employés contre les ennemis hereditaires de l'Estat. Il y a eu plusieurs volontaires qui s'y sont signalés, les sieurs de la Grauette et de Baudean volontaires dans le Regiment d'Armagnac, y combatirent auec le sieur de Villette Lieutenant audit d'Armagnac, commendant l'Escadron des Hommes destachés, de la Meilleraye, Roüanec, Armagnac, Rochefort, et de Villeuert ; le sieur de Liuernan, le sieur du Challar Capitaine au Regiment d'Infanterie de Sauuebeuf, et de Villars, tous volontaires, le sieur de Pingeray estant à leur teste.

Ce petit Baltazar, son Enseigne et trente-quatre Croquans ont esté conduits prisonniers dans la Ville d'Angoulesme, par le sieur Beauuais Fontgriue Capitaine de Cauallerie de Folleuille, le vingt-quatre de ce mois de Iuillet, où ils sont prisonniers, en attendant ce que la Iustice du Roy en ordonnera.

RELATION DE CE QVI S'EST PASSE EN PERIGORT,

ENTRE LES TROUPES DU ROY, ET CELLES DES PRINCES. (1)

Svr les nouuelles que le Sieur de Folleuille receut le Vendredy 29 d'Avril à Baza que les Troupes de M. le Prince se fortifioient dans le Périgord, après auoir enleué le Quartier du Regiment de S.-Abre, sembloient voulloir accabler les mieux intentionnés au seruice du Roy en ces prouinces, il partit le Samedy 28, des enuirons de Chalais, auec les Regimens de Cauallerie de

---

(1) Relation de l'enlèvement du quartier de Monclar par les troupes du roy commandées par M. de Folleville. — 19 avril 1652.

Rouannes, de Folleuille, Villeuert, et les Compagnies franches : leur donna rendez-vous au passage de la Lisonne au port de la Fougere, d'où il destacha trente Caualliers, vn Lieutenant de son Regiment, et vn Cornette de Villeuert, pour aller à S. Hastier joindre le sieur de la Richardiere Capitaine dans le Regiment de Cauallerie de Sauuebœuf, et auec luy descouurir les desséins ou les Quartiers des Ennemis. Cependant il prit son logement à Celles, pour estre en estat de secourir M. le Comte de Bessay, que l'on croyoit assiégé le Dimanche 19. Le sieur de la Richardière ayant recognu le Quartier de Flin où estoient les restes des Regimens de Nemours, et Mattha, Malgardé le chargent, tuë quelque trente hommes sur la place, prend trente-deux prisonniers, vn Capitaine, vn Lieutenant et vn Cornette. Le sieur de Folleuille ayant conferé ce mesme iour auec le sieur Comte de Bessay Mareschal de camp, et le Vicomte de Ribérac de ce qui se pouuoit entreprendre pour la conseruation des Seruiteurs du Roy et le bien du pays, il resolut de marcher vers les Quartiers des Ennemis, soit pour restablir la reputation des Troupes du Roy tenant la campagne, ou pour entreprendre quelque chose. L'enleuement du Quartier de Flin les auoit tellement estonnés qu'ils s'estoient tous retirez dans Périgueux, depuis ce temps ils ont tousiours esté renfermez, iusques-la que les habitants de Périgueux s'en ennuyant, ils resolurent de se joindre à Baltazar, et vindrent prendre leurs Quartiers dans le Pariage, qui est vn pays plein de bois innaccessible à la cauallerie ; le 13 de ce mois se voyant plus forts en nombre, ils diuisent leurs Quartiers, le sieur de Folleuille en ayant aduis resout de chercher les moyens d'en enleuer quelqu'vn ; et il prie le Vicomte de Riberac de luy donner seulement cinquante mousquetaires pour asseurer son passage au guay de la riuiere de Lisle. Diuers aduis luy arriuent que les Ennemis faisoient dessein de le venir attaquer ; que Baltazar deuoit passer à Perigueux pour le prendre d'vn costé ; et l'Infanterie auec les Gensdarmes et cheuaux-legers d'Ordonnance des princes qui estoient pres Chalais ; Et quantité de faux rapports font monter à cheual toute la cauallerie ; Dans l'incertitude de tant de bruits il se confirme dans la première resolution d'aller chercher les Ennemis, tenant pour maxime qu'il vaut mieux donner l'alarme que de la receuoir. Il laisse deux cens Maistres pour la garde de son Quartier, et marche sans bagage auec les Regimens

de Roüannes, de Folleuille, et Villeuert, de Rochefort et les compagnies franches ; prend en passant les cinquante mousquetaires du Vicomte de Riberac, et va repaistre à S.-Hastier pour y passer la Riuière, reçoit nouuelles conformes aux premieres, que les Troupes des Ennemis estoient en plusieurs Quartiers, que Baltazar auoit le sien à Liurat, ceux de ses Troupes derriere vers la Dordogne, que Fabry et le comte de chasteauneuf estoient logez à Montclar, bourg appartenant à M. Destissac, esloigné d'vne petite lieuë de Liurat : il partit à vnze heures du soir, passe la riuiere de Lisle, et s'estant fortifié de deux compagnies de cauallerie du Régimēt de Sauuebœuf, laisse les mousquetaires pour la seureté de son retour; marchant à Grignots il reçoit encore aduis que les Ennemis n'auoient point deslogé : il estoit iour quand il eut passé la riuière de Ver, et il y auoit encore trois lieuës iusques à Montclarc, qu'il ne pouuoit faire qu'en 6 heures de marche ; le pays estant couuert, et ne seiournant en aucun lieu, il estoit difficile aux Ennemis d'estre aduertis, et ses mesures estoient si bien prises, qu'apres qu'ils eurent fait la descouuerte, n'ayant rien apperceu à vne lieuë, ils creurent pouuoir retirer leur garde, faire repaistre vne heure et marcher. Le sieur de Folleuille apprend d'vn Homme de condition que Baltazar estoit a cheual, que les brigades de Montclar estoient en estat de marcher, leurs bagages chargez, il donne ordre de saisir un passage à vn moulin par des mousquetaires : le sieur de la Borie de la Goberterie Gentilhomme de ce pays, et capitaine fort zelé au service du Roy, et dont la générosité ne peut estre assez loüée veut absolumēt y estre en personne, quoyqu'on s'y oppose, ne iugeāt pas cet employ digne d'vn Homme de sa consideration, il y court : cependant le sieur de Folleuille fait donner les coureurs commandez par le sieur de la Richardière, capitaine dans Sauuebœuf, les fait soustenir par le Regiment de Roüannes, fait donner le sien sur la droite pour couper les Ennemis, et laisse en corps les Regiments de Sauuebœuf, de Villeuert et de Rochefort, pour en cas de besoin s'opposer à ce qui pourroit arriuer. Dabord les Ennemis firent assez bonne mine, soixante Maistres à cheual dās la place du bourg sembloient en vouloir disputer l'entrée : mais ce ne fut qu'à coups de mousquetons. Sit tost qu'ils furent joints, ils furent rompus : le sieur Desroches se sauua auec quelques-vns de ses compagnons, l'espaisseur d'vn bois em-

pescha qu'il ne fut coupé : le comte de chasteauneuf creut estre obligé de payer de sa personne, il tira son coup de mousqueton et ses deux pistolets ; il fut porté par terre de deux coups de pistolets et de mousqueton, et demeura deuant la porte du chasteau : le reste voyant leur chef par terre se mit en déroute. Nos caualliers vont au pillage, le bagage estant tout chargé : et de deux cens caualliers dont estoit composée nostre Auant garde il n'en demeura pas cinquante qui fussent en estat de combattre, ayant chacun ou vn cheual ou vn prisonnier : il s'est trouué bien quarante hommes tués sur la place d'abord, les paysans en ont assommé dauantage, beaucoup en trouuent pres de deux cens : les prisonniers prennent presque tous party. Nous auons encore le sieur de Courceuot capitaine dans Mattha, le sieur de Iouis Lieutenant, et le sieur de chapitre cornette, Delavergne, et le Cadet cauallier, Volontaires prisonniers, et plus de cens caualliers, ce qui nous fait croire qu'il ne sera pas aysé de remettre ces Troupes en estat.

Baltazar surpris des nouuelles que les fuyards luy rapportoient de cette deffaite, enuoye les mieux montez pour nous arrester en escarmouchant, cependant qu'il rallie tous ses Quartiers, et marche en diligence entre Grignots et S. Hastier, pour se saisir des passages, et nous attaquer au deffilé. Sur la retraitte le Regiment de Rochefort et de Villeuert qui se trouua estre à l'Arriere garde se virent à la teste pour la contremarche, ils furent commandez de marcher au grand trot iusques à Grignots : cependant nostre Arrière garde marchoit tousiours, le sieur de Mitry commandant le Regiment de Roüannes la faisoit, et en respondit au sieur de Folleuille, qui le fortifie de trois Officiers par Regiment : il luy laisse encores M. le comte de Rochefort auec son Regiment, et s'en alla auec les compagnies franches fortifier le corps qui deuoit prendre le poste entre S. Hastier et Grignots. Les Ennemis faisoient grand bruit pour nous arrester : mais l'Auant-garde s'estant mise en bataille dans la lande à vne lieuë deça Grignots, et n'ayant rien veu, on ne doubta plus qu'ils ne prissent par une autre routte. Le sieur de Folleuille double sa marche, enuoye faire sortie des mousquetaires de Grignots, qui le receurent auec des cris d'acclamation de cét avantage : comme il n'y auoit point de temps à perdre, il passe outre et se met en bataille à la veuë de S Hastier : son Arriere garde approche, il passe la Riuiere sans que les Ennemis pa-

russent, fait repaistre sa cauallerie apres avoir posé les Gardes de l'Infanterie au guay. Les Ennemis arriuerent vne demie heure apres, et voyant tous nos cheuaux à la prairie, creurent qu'vne si grande traitte ou la bonne chere auroient assoupy nos caualliers : ils viennent à la crauate pour se ietter à l'eau : ils furent receus d'vne salve de mousquetades qui ne laissa pas retourner tous ceux qui y estoient venus : ils font mine de tenter le passage en plusieurs endroits, mais en effet leur dessein ne fut que de dire qu'ils nous auoient suiuis iusques-la, cette brauoure ne fit rien changer du dessein du sieur de Folleuille, à Soleil couchant que ses Troupes eurent eu loysir de repaistre, il remarche en son Quartier de la Tour-blanche, où il est arriué le Samedy au poinct du iour. Nous y auons perdu le cheualier de S. clair cornette, vn Lieutenant pris prisonnier, et cinq caualiers tous du Regiment de Folleuille, qui poussant les Ennemis vers Bergerac se sont trouvez coupez dans les bois, et deux du Regiment de Rouannes tués en la retraitte. Les Ennemis y ont perdu le Comte de Chasteauneuf, vingt Officiers sur la place, et quelque soixante Caualiers : les paysans en ont tué dauantage dans leur déroutte ; il y a bien encores cinquante prisonniers, le Capitaine Lescarlatte et ses enfants, vn Lieutenant de Mattha nommé de Iouis, deux volontaires. Cette action a asseuré les Esprits les plus esbranlez de ce pays, confirmé les bien intentionnez, et estonné les plus enclins à la reuolte, ce qui pourroit bien y causer vn changement ; dont le sieur de la Porte a esté enuoyé à la Cour pour en porter les nouuelles. Ce seroit desrober l'honneur de celer les noms des Gentils-hommes volontaires de ce pays, que la generosité et le zele au seruice du Roy a fait venir en cett' action, M. le Vicomte de Riberac y a seruy et de sa personne et de son credit : il donna auec les Coureurs et y fut blessé d'vn coup de pistolet à la main ; Messieurs de la Rigalle, de Fontenilles, de Foursat, de Lauriere, le Cheualier du Puy S. Hastier, de la Cousture, des Riues, de Mirabel, de la Borie de la Gobertie, de Gresignac, de Croignac, de la Porte et d'Argence, lequel a tousiours assisté le sieur de Folleuille de ses conseils, et y a tres-vtilement seruy. M. le comte de Rochefort Mestre de camp de la caualerie, M. de Mitry commandant le Regiment de Roüannes ont grande part en cett' action Tous les Officiers de Roüannes, et particulierement le sieur Demery Lieute-

nant, les sieurs de la croix daty, et de Beaumontel, de Genoüillé commandant les Escadrons de Folleuille, de Rochefort et de Villeuert, le sieur de la Tousche commandant les compagnies franches, comme le sieur de Maisonuille faisant la charge de Major de cette brigade y ont fait tout ce qu'on peut esperer de gens d'honneur, et y ont beaucoup acquis.

Si la générosité du Sieur de Folleuille a paru en cette entreprise, la vigilance a pouruoir à tout, sa diligence à l'executer, et sa prudence à preuoir et donner ordre à sa retraitte, ne doit pas moins estre considerée. Les Ennemis nomment ce dessein vne effronterie, de leur enleuer tous leurs bagages et trois cens cheuaux au milieu de leurs Quartiers, et de faire dix lieuës de retraitte auec quatre cens cheuaux dont deux cens estoient chargez de butin deuant leurs Troupes bien plus fortes.

A ANGOVLESME

Par Pierre Marchant, *Imprimeur et Libraire ordinaire de ladite Ville, pres le Palais.*

Dupont et Cie. - Av. 76.

Universitas
BIBLIOTHECA

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

a39003 001234854b

DC 124.4 .M3 1876
MAGNE, ALFRED.
QUELQUES LETTRES RELAT

CE DC 0124 . 4
.M3 1876
COO MAGNE, ALFRE QUFLQUES LET
ACC# 1066904

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 02 10 13 01 3